Mise en ligne : 3 mars 2014.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ SUCRIÈRE DU NIARI (SOSUNIARI)

AU CONGO-BRAZZAVILLE : LA SOSUNIARI (Société Sucrière du Niari)
par Pierre Vennetier
(*Cahiers d'outre-mer*, 1er trim. 1965)

[…] La SOSUNIARI (Société Sucrière du Niari) a été fondée par la S.I.A.N., qui en est la cheville ouvrière, conjointement avec le gouvernement congolais (apport de capitaux et des terrains), et diverses sociétés françaises. Elle est en train de s'installer à l'ouest de la plantation actuelle, sur la rive gauche de la Louadi, absorbant en partie l'ancienne concession de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux [CGOT]. et celles d'anciens colons du Niari. Fin 1964, 5.000 ha ont déjà été défrichés mécaniquement, travaillés (sous-solage), et vont être plantés. Il est prévu une superficie totale de 15.000 ha en canne à sucre, qui alimenteront une usine à grosse capacité — 5.000 tonnes par jour — mais produisant seulement du sucre brut (prévisions : 100.000 tonnes par an). L'emplacement de la sucrerie est piqueté, la voie de raccordement au C.F.C.O. achevée. L'entreprise aura besoin d'au moins 4.000 employés, dont les 1.000 premiers sont recrutés : il s'agit des temporaires, embauchés à la S.I.A.N. pour la campagne 1964 et qui vont voir leur contrat transformé en engagement définitif (la SIAN. emploie actuellement 2.500 permanents).

Ainsi, vers 1966-67, le Congo sera producteur de 130.000 à 150.000 tonnes de sucre, ce qui dépassera largement ses besoins, même dans l'hypothèse d'un accroissement rapide de ceux-ci. Comme, à cette date, le Tchad et le Cameroun couvriront probablement les leurs, il sera nécessaire de trouver des débouchés nouveaux. Les intéressés se montrent optimistes ; ils font observer que l'Afrique importe actuellement la plus grande partie du sucre qu'elle consomme, et que les tonnages nécessaires ne feront qu'augmenter. Or, le prix du sucre sur le marché mondial est assez fluctuant. Plus le coût des transports est élevé, plus la marge bénéficiaire des producteurs est réduite en période de baisse ; les entreprises congolaises, situées au cœur de l'Afrique centrale se trouveraient donc bien placées pour concurrencer avantageusement des rivales installées outre-mer, et pourraient ainsi devenir d'importants fournisseurs du marché africain. Elles prévoient aussi de ravitailler en sucre brut des raffineries situées en Afrique occidentale et même en Afrique du Nord (au Maroc, notamment). L'avenir dira si ces calculs se sont montrés exacts.

Mais ceci relève d'une étude prospective de marché, qui est affaire d'experts en matière économique. Quant au géographe, il ne peut se défendre d'une certaine inquiétude, devant les conséquences humaines de cette implantation industrielle. Dans son état actuel, la S.I.A.N. a fait naître à Jacob une agglomération qui comporte maintenant entre 15.000 et 20.000 habitants. Il est donc vraisemblable que la SOSUNIARI, nettement plus importante, fera se développer une autre ville, qui comptera rapidement 30.000 à 35.000 habitants Inévitablement, ceux-ci seront enlevés à une brousse déjà bien pauvre en hommes. et fort peu productrice de denrées agricoles. Certes, la vallée du Niari compte parmi les régions congolaises où la densité rurale est supérieure à la moyenne nationale (celle-ci étant de 1,5 h/km^2).

Mais, au rythme d'émigration actuel, ce ne sera plus pour longtemps ! Nous ne pouvons dès lors que répéter avec plus d'insistance, ce que nous écrivions en 1962 : l'industrialisation est une chose indispensable et elle peut être un facteur de résorption du chômage urbain. Ce n'est pourtant pas le cas ici, car les candidats à un emploi viennent de partout..., sauf des villes déjà existantes. On aboutit alors à ce paradoxe d'une industrialisation créatrice de chômage [...].

GMP, rapport 1981, p. 12 :

Au Congo, la SOMDIAA a poursuivi la remise en ordre de la sucrerie de l'ancienne Société Sosuniari Suco II qui sera achevée au début de l'année 1983.